



Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Département d'Ille-et-Vilaine

Hôtel du Département

1 avenue de la Préfecture

CS 24218 35042 RENNES cedex

Représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Luc CHENUT, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° en date du 18 novembre 2024,

Ci-après dénommé « Le Département »

D'une part

ET

Bretagne porte de Loire Communauté

Le Steriad,

2 allée de L'Ille

35470 Bain-de-Bretagne

Représentée par le Président du Conseil communautaire, Monsieur Vincent MINIER, agissant par délibération du Conseil Communautaire du 19 octobre 2021, portant délégation du Conseil communautaire au Président dans le cadre de la signature de convention non-financière.

D'autre part

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et notamment son article 10 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine et notamment son article L. 330-2 ;

Vu le code de la propriété intellectuelle ;

Vu la charte de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques ;

Vu le schéma départemental de développement de la lecture publique d'Ille-et-Vilaine, voté le 29 juin 2023

Préambule :

La présente convention a pour but d'établir des objectifs communs entre les parties, et les rôles de chacun, pour contribuer au développement de la lecture publique.

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont organisées et financées par la collectivité ou le groupement dont elles relèvent (article L 310-1 du code du patrimoine). La signature du présent document permet aux bibliothèques locales d'accéder aux services de la médiathèque départementale. Ce partenariat se fait au bénéfice des bibliothèques municipales lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'a pas la compétence totale sur ces établissements.

Le Département n'a pas vocation à promouvoir ou développer un modèle de réseau de bibliothèques. Il vise à favoriser l'adaptation des services au territoire, aux besoins, au contexte et choix locaux. Il tend à préserver les services aux publics existants lorsque ceux-ci participent des objectifs visés.

Projet départemental

Le Département a inscrit ses orientations en matière de lecture publique dans le schéma départemental de la lecture publique 2023-2028 qui fixe trois priorités pour le développement de la lecture publique :

1. S'engager à développer la contribution de la médiathèque départementale dans la démarche « développement durable » de la collectivité et s'engager à valoriser et accompagner les actions des bibliothèques de son réseau.

Les contributions des bibliothèques aux enjeux du développement durable doivent être davantage rendues visibles et être développées. Ainsi la lecture publique sera plus intégrée dans les démarches transversales et la lecture publique intégrera, elle aussi, les objectifs et indicateurs des autres politiques dans ces domaines (plan carbone, transport et mobilité, achat public...). **Les actions ou projets contribuant aux enjeux environnementaux doivent tout particulièrement faire l'objet d'une valorisation** et d'un partage pour penser des services plus responsables.

2. S'engager à poursuivre l'accompagnement du développement du rôle social et éducatif des bibliothèques en s'appuyant sur les travaux issus de l'Agenda 2030

La réduction des inégalités est un objectif majeur dans notre société en transition. Les plus fragiles seront les plus impactés par les changements. Si les bibliothèques en Ille-et-Vilaine progressent largement dans ce domaine, le développement des services aux publics prioritaires doit permettre de contribuer plus fortement aux objectifs départementaux, avec une meilleure prise en compte des dimensions sociales et environnementales. Il s'agira de travailler avec les bibliothèques dans les domaines de l'accessibilité au sens large (handicap, bâtiments, horaires d'ouverture...), de l'inclusion,

de l'éducation, de l'innovation et de la participation citoyenne, du développement de partenariats avec les acteurs de la vie sociale notamment, de la médiation scientifique...

3. S'engager à consolider la structuration du territoire et les coopérations existantes en intégrant les éléments de démarche « développement durable »

Les coopérations et mutualisations construites ces dernières années avec la montée en puissance des réseaux de bibliothèques ont contribué au développement des offres de services à l'utilisateur. La médiathèque départementale poursuivra cette dynamique d'accompagnement pour garantir sa pérennité en contribuant à la réalisation des schémas intercommunaux de développement de la lecture publique, en étant force de proposition en matière de politique documentaire concertée, en prenant en compte les spécificités des territoires dans l'élaboration de la desserte documentaire, en soutenant une offre numérique inclusive et responsable et à l'aide de son dispositif d'aide à l'emploi en bibliothèque. La médiathèque départementale utilisera notamment les travaux de l'Agenda 2030 en support.

Pour ces trois engagements départementaux, tous les volets d'intervention de la médiathèque départementale seront concernés et pourront être mobilisés pour aider les bibliothèques : la formation, la politique documentaire et la desserte, le prêt d'outils et l'animation, le conseil et l'ingénierie. Mais les objectifs communs devront fixer des priorités et phaser les déroulés.

Projet de l'établissement public de coopération intercommunale

Dans le projet de territoire de Bretagne porte de Loire Communauté de 2021 le développement du réseau de la lecture publique s'inscrit au sein d'un axe de soutien aux activités culturelles, dans le cadre d'un meilleur maillage de l'offre de services au bénéfice de tous.

En 2013 la Communauté de communes Moyenne et Vilaine et Semnon avait validé un schéma de lecture publique. Le territoire a évolué ainsi que le service lecture publique.

En 2023 Bretagne porte de Loire Communauté s'est engagé dans un travail de schéma actualisé de développement de la lecture publique.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : LES OBJECTIFS

Suite à l'évaluation de la précédente convention, après consultation des bibliothèques municipales du réseau de lecture publique et en concertation avec la coordination intercommunale, les grands enjeux autour desquels nous établissons notre coopération sont les suivants :

A/ Enjeu de structuration du réseau autour d'un schéma de développement de la lecture publique intercommunal

Le réseau des bibliothèques BpLC s'est étendu rapidement sur la période 2019-2022 autour des moyens déployés sur l'informatisation et la circulation des documents. En 2023, en application de la Loi Bibliothèques de 2021 qui préconise aux EPCI de mettre en place un Schéma de Développement

de la Lecture Publique Intercommunale¹, BpLC a décidé de mettre au travail cet outil stratégique afin de préciser sa politique en matière de lecture publique. Le Schéma traduira ses orientations politiques et permettra de définir la compétence de lecture publique.

L'année 2023 et le premier trimestre 2024 ont été le temps de la constitution d'un diagnostic de lecture publique et du choix d'orientations concertées. Ce travail a été accompagné par l'antenne Médiathèque départementale.

Le schéma sera soumis aux instances de l'EPCI au cours de l'année 2024.

Une montée en compétence en termes d'acquisitions et de gestion des collections est nécessaire et attendue en vue de préparer le réseau à un travail de politique documentaire concertée de réseau.

Enfin, le souhait de la MDIV de mieux desservir ces bibliothèques éloignées de l'antenne de Pipriac et la forte attente de solutions logistiques supplémentaires des bibliothécaires, nous conduiront à construire collectivement une solution durable autour du covoiturage.

OBJECTIF 1 : Harmoniser les pratiques et améliorer l'offre documentaire

Engagements de Bretagne porte de Loire Communauté :

- Renforcer le service lecture publique avec du temps dédié au suivi du logiciel métier le SIGB (système informatique de gestion des bibliothèques) et à la communication afin de développer des pratiques professionnelles harmonisées qui améliorent le service au public.
- Le développement d'un portail web élaboré et géré par l'agent référent SIGB et communication.
- Aller vers une concertation en matière d'acquisition et de gestion des collections.

Engagements du Département :

- Soutenir la montée en compétence des bibliothécaires du réseau sur la connaissance des différents types de documents, de leur acquisition et de leur gestion : stages du plan de formation.

Calendrier prévisionnel : objectif 2028

B/ Enjeu de formation, de professionnalisation et d'emploi en Lecture publique

L'évaluation de la précédente convention mettait en relief le fait que les moyens mis en place par l'EPCI (SIGB, navette etc.) et par le Département (ressources numérique, formation etc.) bénéficient d'un relais insuffisant dans les bibliothèques pour atteindre les breilliens de ce territoire. Le faible temps de travail dans les bibliothèques et une marge de progression importante sur la qualification des équipes sera un axe important du soutien de la MDIV au réseau des bibliothèques BpLC. D'autre part,

¹ Art. L. 5211-63.-Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique.

la volonté des bibliothécaires de mutualiser leurs ressources et partenaires va dans le même sens et donne lieu à un objectif particulier ; la mise en place sera collaborative.

OBJECTIF 2 : Accès à une formation de base pour la gestion et la valorisation d'une bibliothèque

Engagements de Bretagne porte de Loire Communauté :

- Du temps agent BPLC dédié à l'administration du SIGB pour accompagner les bibliothèques municipales.
- Coconstruire 2 formations territoire avec la MDIV : formation de base et formation Plaidoyer.

Engagements du Département :

- Coconstruire une formation territoire de type formation de base
- Coconstruire une formation territoire plaidoyer : argumenter, communiquer, rendre visible sa bibliothèque.
- Élaborer un document cadre commun aux bibliothèques, afin que les responsables réalisent une présentation annuelle dynamique de leurs activités (reprise des données SLL, infographie)

Calendrier prévisionnel : document cadre : 2025 - formations territoires en 2025 et 2026, sous réserve des arbitrages annuels départementaux.

OBJECTIF 3 : Faciliter la connaissance des services et ressources de la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine.

Engagements de Bretagne porte de Loire Communauté :

- En fonction des ordres du jour : inviter la référente territoire aux réunions réseau et aux groupes de travail pour qu'elle puisse prendre la parole et échanger avec les bibliothécaires.

Engagements du Département :

- Organiser une réunion de présentation de la Loi Robert et de l'Aide à l'emploi du Département en favorisant la présence des élu•es en termes de forme (visio, présentiel), de calendrier et d'horaire.
- Favoriser la connaissance des ressources et services MDIV selon les moyens et temps mis en place par le réseau : réunions de réseau et la participation à l'outil collaboratif du réseau.

Calendrier prévisionnel : réunion de présentation de la Loi Robert et de l'Aide à l'emploi du Département en 2025.

OBJECTIF 4 : Mutualiser les ressources et partenaires des bibliothèques

Engagements de Bretagne porte de Loire Communauté :

- Mettre à disposition un outil numérique collaboratif : Interstis
- Former les bibliothécaires à son usage, avec l'aide des services supports de BPLC.

Engagements du Département :

- Assurer l'interconnaissance entre les actions du service Vie sociale de l'Agence de Redon et des Vallons de Vilaine et les bibliothèques du réseau : CDAS du Semnon, ASIP, inclusion numérique.
- Participer à la mise en commun des ressources sur l'outil collaboratif mis en place par l'EPCI (Interstis)

Calendrier prévisionnel : dès mise en place de l'outil en 2024

C/ Enjeu d'élargissement de l'offre et des publics des bibliothèques

Parmi les nombreux enjeux d'évolution de l'offre de documents et de services, il a été choisi de cibler trois sujets pour lesquels la collaboration entre le réseau et la MDIV prend tout son sens. Il porte en premier lieu sur l'amélioration de l'accès des habitants à l'image animée. En second lieu sur la volonté du territoire de se tourner vers le public adolescent.

OBJECTIF 5 : Consolider l'offre de films du territoire et de la MDIV

Engagements de Bretagne porte de Loire Communauté :

- Maintenir le temps fort des bibliothèques Le Mois du film documentaire
- Maintenir le fonds DVD communautaire
- Inviter la référente MDIV aux réunions du Groupe de travail DVD.

Engagements du Département :

- Ouvrir l'emprunt de DVD à l'antenne à hauteur des besoins de chaque bibliothèque - ANNEXE Desserte
- Construire une complémentarité d'offre avec le groupe de travail DVD du réseau et réfléchir avec eux à la promotion de l'image animée sur le réseau.

Calendrier prévisionnel :

- Évolution du prêt DVD dès signature de la présente convention
- Travail avec le groupe de travail DVD du réseau : dès 2024

OBJECTIF 6 : Se rapprocher des collègues et du public collégien

Engagements de Bretagne porte de Loire Communauté :

- Poursuivre et développer les partenariats avec les collègues.
- Favoriser les relations entre les services jeunesse et lecture publique.

Engagements du Département :

- Organiser le lancement du Prix ados à Pléchâtel pour tout le territoire Redon-Vallons afin de favoriser la participation des bibliothèques BpLC
- Valoriser auprès des équipes les Rencontres ados du Département de la MDIV

- Activer les services départementaux liés aux collèges afin de favoriser le partenariat entre les bibliothèques ayant un collège sur la commune (Bain-de-Bretagne, Crevin)

Calendrier prévisionnel : progressivement à partir de 2024

OBJECTIF 7 : Favoriser l'accès au numérique dans les bibliothèques

Engagements de Bretagne porte de Loire Communauté :

- Favoriser l'accès à internet dans toutes les bibliothèques pour tous les publics : soit par le wifi soit depuis un poste informatique connecté dédié au public.

Engagements du Département :

- Informer et sensibiliser les bibliothécaires sur les dispositifs de l'Agence départementale de Redon et des Vallons de Vilaine autour de l'inclusion numérique et l'illectronisme.
- Prêt de tablettes et documents à réalité augmentée ANNEXE Modalités de desserte

Calendrier prévisionnel : progressivement, dès signature

ARTICLE 2 : SUIVI ET EVALUATION

Un calendrier de suivi sera établi conjointement par les parties pour déterminer les étapes de suivi de la convention et fixer des temps d'échanges réguliers définis en concertation pour examiner l'état d'avancement des engagements et les faits marquants.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION

De manière générale, les deux partenaires s'engagent, dans le cadre des objectifs de la présente convention, au respect et à la mention de chacune des deux parties dans toutes publications de documents, actions d'information et de communication, organisations de manifestations ou animations à destination du public selon les termes énoncés ci-dessous :

1. Le territoire s'engage à faire insérer le logo du Département d'Ille-et-Vilaine sur les principaux supports de communication envisagés relatifs aux objectifs communs (affiches, programmes, invitations, dossiers de presse, insertions presse et annonces publicitaires médias, annonces sites Internet...).
2. Le Département s'engage à fournir son logo sous toutes formes souhaitées et reste à la disposition du territoire pour tout conseil en communication et notamment sur le respect des éléments de la charte graphique.
3. Si le territoire sollicite le Département pour l'écriture d'un éditorial (ou équivalent pour un programme) ou pour la présence d'un.e élu.e à une conférence de presse ou journée d'ouverture ou de clôture d'une manifestation, elle s'engage à le faire dans des délais raisonnables : plus de trois semaines avant la date limite de retour ou avant l'événement.
4. Si le territoire produit un document écrit ou audiovisuel (programme, affiche...) relatif à la manifestation, elle s'engage à en faire parvenir plusieurs exemplaires au Département.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et est conclue **jusqu'au 31 décembre 2028**, dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique 2023-2028.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses de la présente convention par l'une ou l'autre des parties, et après épuisement des voies amiables, la présente convention pourra être dénoncée dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la structure n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé valant mise en demeure.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les éventuels litiges touchant à l'application de la présente convention, et après épuisement de toutes les voies amiables seront soumis au Tribunal administratif de Rennes.

ANNEXE :

Modalités de la desserte documentaire départementale établies dans le cadre de cette convention

Fait à, en 3 exemplaires originaux, le.....

**La Président de l'établissement public de
coopération intercommunale**

Le Président du Conseil départemental

Vincent MINIER

Jean-Luc CHENUT

ANNEXE : Desserte MDIV des bibliothèques de BpLC

<p>Tronc commun</p> <p>Socle de base proposé à toutes les bibliothèques conventionnées</p>	<p>1 échange par an et par bibliothèque</p> <p>Accès à tous les fonds (sauf mention contraire sur certains fonds)</p> <p>Livraison des réservations : 150 documents réservables maximum livrés avec une fréquence tous les 15 jours</p> <p>Accès aux bouquets de ressources numériques (hors Rennes Métropole)</p>	<p>Outils d'animation :</p> <p>Accès à l'ensemble du catalogue (portail MDIV)</p> <p>2 prêts de tapis de lecture par an et par bibliothèque maximum (durée : 1 mois)</p> <p>« Nouveautés » : 1 prêt par an et par bibliothèque maximum</p> <p>Formations : Accès au catalogue et aux formations de territoire coconstruites</p>
<p>Adaptations territoriales définies entre l'antenne MDIV de Pipriac et BpLC</p>	<p>1 échange par an et par bibliothèque :</p> <p>Date programmée</p> <p>On emprunte « selon son besoin » parmi les documents suivants : livres, CD, DVD - « selon les modalités d'accès » les documents des fonds spécifiques</p> <p>2me échange :</p> <p>Possible sur demande de la bibliothèque en septembre de chaque année pour l'année suivante. En 2025 : 1 échanges supplémentaires sera proposé après signature de la présente convention à 3 bibliothèques</p> <p>Conditions d'emprunt identiques au 1er</p> <p>Emprunts de 50 max :</p> <p>Sur rendez-vous (un appel téléphonique suffit) : livres, CD, DVD et fonds spécifiques, selon modalités d'accès</p> <p>Livraison des réservations sur point unique.</p>	<p>Outils de l'antenne :</p> <p>Accès à l'emprunt de tablettes numériques et valisettes de documents.</p>